



*Konferenz der kantonalen Ausgleichskassen
Conférence des caisses cantonales de compensation
Conferenza delle casse cantonali di compensazione
Conferenza da las cassas chantunals da cumpensaziun*

Chutzenstrasse 10, 3007 Bern • Telefon 031 379 77 81 • Fax 031 379 77 74 • www.ahvch.ch

Rapport d'activité 2013

TABLE DES MATIÈRES

Notre Conférence	2
Organisation	2
Préface	3
Rapports des domaines d'activité	5
Domaine d'activité Cotisations	5
Domaine d'activité Prestations	6
Domaine d'activité Prestations complémentaires	6
Domaine d'activité Allocations familiales	7
Domaine d'activité Technique	8



*Konferenz der kantonalen Ausgleichskassen
Conférence des caisses cantonales de compensation
Conferenza delle casse cantonali di compensazione
Conferenza da las cassas chantunals da cumpensaziun*

Chutzenstrasse 10, 3007 Bern • Telefon 031 379 77 81 • Fax 031 379 77 74 • www.ahvch.ch

Notre Conférence

La Conférence des caisses cantonales de compensation est l'association faitière des 26 caisses cantonales de compensation, de la Centrale de compensation, de la Caisse suisse de compensation, de la Caisse fédérale de compensation, de l'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger et de l'Institution AVS/AI/AF du Liechtenstein. Dans cette fonction, la Conférence s'investit en tant qu'organisation professionnelle pour une sécurité sociale simple, économique et proche des employeurs et des assurés, dans le domaine du premier pilier, des prestations complémentaires à l'AVS/AI et des allocations familiales.

La Conférence s'engage pour des règles de droit simples, transparentes et compréhensibles. Il est important que le 1^{er} pilier des assurances sociales soit géré de manière efficace et selon les techniques modernes. La Conférence veille à une application uniforme du droit par le biais de la formation et de l'échange régulier d'expériences.

Organisation

Comité

Président	Franz Stähli jusqu'à fin 2013	Directeur de l'EAS du canton de Zurich Responsable du domaine d'activité Cotisations
Vice-président	Andreas Dummermuth	Directeur de la Caisse de compensation et de l'Office AI Schwyz Responsable du domaine d'activité Communication
Membres	Bergita Kayser jusqu'à mars 2013	Directrice de l'EAS du canton d'Argovie Responsable du domaine d'activité Prestations complémentaires
	Tom Tschudin dès mars 2013	Directeur de l'EAS du canton de Bâle-Campagne Responsable du domaine d'activité Prestations complémentaires
	Fabienne Goetzinger	Directrice de la caisse cantonale vaudoise de compensation Co-Responsable du domaine d'activité Technique
	Rolf Lindenmann	Directeur de la Caisse de compensation et de l'Office AI Zoug Co-Responsable du domaine d'activité Technique
	Pierre-Yves Schreyer jusqu'à fin 2013	Directeur de la Caisse de compensation du canton de Neuchâtel Responsable du domaine d'activité Familles
Rodolphe Dettwiler	Directeur de la Caisse de compensation et de l'Office AI Appenzell Rhodes Extérieures Responsable du domaine d'activité Prestations	

Bureau

Secrétaire générale	Marie-Pierre Cardinaux
----------------------------	-------------------------------

Préface

La vie commence à 66 ans!

Connaissez-vous ce refrain du chanteur autrichien Udo Jürgens? L'AVS et les caisses de compensation AVS ont également 66 ans.

Depuis le début de l'AVS en 1948, les caisses de compensation garantissent une gestion de l'assurance proche du citoyen et des entreprises. Et cela partout en Suisse. Toujours, elles ont mis en œuvre les révisions de l'AVS successives et d'autres modifications législatives complexes de la manière et dans le délai voulus par le législateur. D'un côté, l'économie et les citoyens profitent dans chaque canton des avantages liés au système décentralisé, de l'autre les caisses de compensation collaborent étroitement avec leurs partenaires. Fiable, hautement professionnel et peu coûteux, le système des caisses n'a pas seulement fait ses preuves pour l'AVS mais aussi pour l'AI, les APG, les allocations de maternité, les allocations familiales, l'AC et de nombreuses autres tâches de la sécurité sociale, qui sont également gérées par les caisses de compensation.

Les caisses cantonales de compensation sont reconnaissantes au Conseil fédéral de chercher à renforcer et moderniser le système dans le cadre de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Nous considérons cela comme une forme de reconnaissance pour 66 ans de professionnalisme et d'engagement au service des assurances sociales. Les caisses feront tout pour accompagner de manière constructive la réforme 2020 et pour la mettre en œuvre impeccablement le moment venu. Dans le cadre de la procédure de consultation, la Conférence s'est prononcée du point de vue de l'exécution, compte tenu du primat de la politique. Il s'agit d'attendre les décisions politiques qui tomberont ces prochaines années et de les accompagner au mieux.

Attendre les choix politiques ne signifie pas, pour la Conférence, rester les bras croisés. Le système des assurances sociales s'adapte en permanence aux nouveaux défis de l'économie et de la société et ce à tous les niveaux. Ce travail souvent invisible nécessite une bonne coopération avec nos partenaires de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles et de la Conférence des offices AI mais aussi avec les autorités fédérales, l'Office fédéral des assurances sociales et la Conférence des directeurs et directrices des affaires sociales, celle de la santé et celle des finances. Nous les remercions tous pour leur collaboration constructive et axée sur la recherche de solutions.

Nos remerciements vont également tout particulièrement à Franz Stähli, directeur de l'EAS Zurich, qui a présidé la Conférence des caisses cantonales de compensation ces dernières années (2008 à fin 2013). Comme président, Franz Stähli réunit toutes les qualités pour réussir: un Bernois clame et posé dans un canton de Zurich dynamique. Un juriste avec un talent de négociateur et des connaissances pointues de l'économie. Un fédéraliste convaincu avec une vue d'ensemble. Un chef non bureaucratique avec un sens des processus clairs. Un passionné d'opéra avec une éthique du travail toute protestante. Un Suisse allemand avec un profond respect et une connaissance étendue de la Suisse romande et de la culture. Malgré toutes ces facettes, Franz Stähli n'est jamais devenu un caméléon. Non, il parle clairement: oui oui ou non non. Cela lui a permis non seulement de faire de l'EAS Zurich une entreprise de services moderne

mais aussi de positionner la Conférence comme partenaire respecté et compétent pour toutes les questions relatives au 1^{er} pilier. Il mérite pour cela notre reconnaissance et nos remerciements.

Comme le chante Udo Jürgens, à 66 ans on est au top! Je suis également convaincu que le vaisseau amiral de la sécurité sociale est bien équipé pour affronter l'avenir. La Conférence des caisses cantonales de compensation continuera à œuvrer au bon fonctionnement de l'AVS, en se basant sur les principes fondamentaux de la démocratie, du fédéralisme, de l'Etat de droit et l'Etat social. 66 ans après, les caisses de compensation cantonales ont toujours à cœur de mettre en pratique ces quatre principes jour après jour.

Andreas Dummermuth, président (depuis 2014) et responsable du domaine communication

Activités 2013

Prises de position

- Fonds patronaux de bienfaisance
- Caisse publique d'assurance-maladie

Mise en œuvre

- Allocations familiales pour indépendants

Interne

- Code de déontologie

Perspectives 2014

Prises de position

- Réforme de la prévoyance vieillesse 2020
- Loyer dans les PC
- Taxe CO2 modification de l'ordonnance

Mise en œuvre

- Perception d'une cotisation de solidarité dans l'AC
- Echange de données électronique pour les réductions de primes d'assurance-maladie
- Webservice art. 28 RAVS (historique des données)
- Comparaison des données AC – CI
- Authentification double

Interne

- Nouveau Comité et nouveau Président
- Réflexions sur la réforme des PC (sur le plan cantonal)

Rapport des domaines d'activité

Cotisations

Il y a eu peu de modification légale dans le domaine des cotisations en 2013. Le seul changement important concerne le déplafonnement de la cotisation de solidarité dans l'assurance-chômage. Grâce à une bonne information des employeurs, la mise en œuvre s'est faite sans problème.

Sinon, les caisses ont été amenées à examiner les coûts de la réglementation pour les employeurs et les indépendants dans le 1^{er} pilier, démarche qui a été initiée par le monde politique. Les représentants des travailleurs, des employeurs, des caisses de compensation et de l'administration ont passé en revue tous les processus qui touchent les employeurs. Au bout du compte, il était très positif de constater que le 1^{er} pilier est organisé de manière efficiente et que les caisses sont capables de mettre en œuvre des solutions simples et économiques, souvent sans mandat du législateur. On peut citer par exemple les contrôles d'employeur effectués en commun par les caisses de compensation (pour les cotisations du 1^{er} pilier) et la Suva (pour les primes LAA). Le but est de rassembler activités de contrôles et conseil. La Conférence des caisses cantonales de compensation et l'Association suisse des caisses professionnelles de compensation ont conclu à cet effet une convention-cadre avec la Suva. Des formations communes pour les réviseurs sont en outre organisées dans ce cadre.

Tous les participants au checkup sur les coûts de la réglementation étaient d'avis qu'il n'était plus nécessaire d'annoncer les collaborateurs à la caisse de compensation (art. 136 RAVS). Cette disposition introduite avec le nouveau numéro d'assuré est devenu inutile. Tout d'abord, parce que le numéro d'assuré figure maintenant sur la carte d'assurance-maladie et ensuite parce qu'il est très facile de savoir quelle caisse gère un CI pour l'assuré en consultant l'inforegistre en ligne. L'objectif premier de l'art. 136 RAVS, qui est d'assurer l'information des assurés, est ainsi rempli depuis longtemps d'une manière plus efficace et plus simple pour le client. La suppression de cette disposition n'aurait aucune répercussion sur la perception des cotisations.

La Conférence s'est en outre engagée dans la Commission des cotisations. Les échanges de vue constructifs, empreints d'un grand professionnalisme et de transparence qui s'y déroulent sont essentiels pour le fonctionnement du 1^{er} pilier. Il s'agit non seulement de préserver l'assiette de cotisations mais aussi de trouver des solutions modernes et pratiques pour les clients. Cette collaboration constructive est la base d'une exécution sûre, efficiente et qui correspondent aux attentes des affiliés.

Responsable du domaine: Franz Stähli

Prestations

L'année 2013 a vu le développement de solutions pour la comparaison du registre des rentes du 1^{er} pilier avec celui plus récent de l'état civil. Cela permet de corriger régulièrement les différences et erreurs qui peuvent se produire. La consolidation du registre des APG, introduit avec succès en 2012, a été un autre point fort.

Les discussions ont également porté sur divers projets de révision et leur mise en œuvre dans les caisses. L'autorité parentale conjointe, qui devient la règle dès l'été 2014 est à cet égard une question importante. Ce changement a des conséquences sur les assurances sociales. Il requiert l'adaptation des programmes informatiques et doit aussi être bien communiquée aux assurés.

Les premières discussions sur le projet de réforme de la prévoyance-vieillesse 2020 ont commencé. Il ne fait nul doute que ce thème occupera une place centrale pour le domaine d'activité ces prochaines années.

Un autre grand chantier occupe le ressort Prestations. Il s'agit du schéma de collaboration entre les caisses et les offices AI. Ce projet qui se poursuit en 2014 a pour but de standardiser davantage la collaboration entre les assureurs sociaux sur le plan suisse et de la simplifier le plus possible.

Responsable du domaine: Rodolphe Dettwiler

Prestations complémentaires

En avril 2011, la Conférence a attiré l'attention sur les problèmes dans les PC et proposé des solutions concrètes. Après une longue période durant laquelle on a pu croire qu'il ne se passait pratiquement rien dans le domaine, les PC ont pris une dynamique inattendue en 2013. Des discussions dans les cantons et dans les conférences des cantons, des interventions au Parlement fédéral ont largement contribué à une prise de conscience des problèmes rencontrés dans le domaine des PC. Les interventions parlementaires comme celles de la conseillère nationale Ruth Humbel, du groupe libéral-radical et d'Alex Kuprecht ont contribué à sensibiliser aux problèmes dans les PC de même que le rapport du canton de Thurgovie « Mesures pour freiner les coûts des coûts dans les PC » du 4 juin 2006, qui a retenu l'attention.

La Conférence s'est engagée activement dans la commission PC de l'OFAS. Un thème a plus particulièrement été débattu. Il s'agit de la prime d'assurance-maladie moyenne dans les PC. La Conférence a considéré que, dans le contexte, le droit fédéral ne laissait aucune marge de manœuvre aux cantons. Il n'y avait pas de place pour des solutions particulières. Pour cela, il faudrait d'abord adapter les dispositions légales au niveau fédéral ou les créer. La Conférence est du reste clairement de l'avis qu'il faudrait créer cette base légale. Cela simplifierait le système des PC et donnerait une marge de manœuvre plus grande aux cantons, sans toucher au noyau social des PC.

Autre thème abordé, les demandes PC déposées par des personnes qui ont retiré leur avoir en capital du 2^e pilier. La Conférence s'est engagée pour que 10 organes PC cantonaux recensent ces cas. Cet exercice a permis de fournir des données utiles aux

décideurs politiques. Un groupe de travail accompagne la conception et la réalisation du futur registre des PC.

La Conférence a aussi participé à l'examen des cas PC sans prestation de l'AVS/AI suisse. Il est satisfaisant de constater qu'il n'y a pas de problème général. La Conférence a toutefois saisi cette occasion pour aborder de façon proactive la gestion orientée sur les risques des PC et pour s'impliquer activement dans la lutte contre les abus. Elle a fixé des critères praticables pour éviter autant que possible les versements injustifiés de prestations.

Enfin, le domaine PC a préparé un document de principe sur les homes, lesquels constituent l'un des principaux facteurs de coûts dans les PC. Ce document montre les causes principales de l'évolution des coûts relatifs aux homes dans les prestations complémentaires (PC), les différentes corrélations dans le financement et présentera des propositions pour un meilleur pilotage. Le document doit servir d'argumentaire pour des projets à l'échelon cantonal et de base pour l'élaboration de propositions d'amélioration dans la révision des PC à venir. Il sera discuté en 2014 par la Conférence

Le rapport du Conseil fédéral sur l'accroissement des coûts et les besoins de réforme, publié en novembre 2013 est déterminant pour les années à venir. C'est une très bonne base pour discuter du développement des PC sur le plan pratique et politique.

Responsable du domaine: Tom Tschudin

Allocations familiales

La Conférence s'est également impliquée dans le domaine des allocations familiales. Le Parlement a décidé en 2011 d'étendre les allocations familiales aux indépendants. Cette décision a été concrétisée en 2013. La Conférence constate avec satisfaction que le changement s'est fait sans problème dans tous les cantons. Les allocations familiales qui ont été conçues dans les années 50/60 comme une assurance pour les travailleurs sont devenues une véritable assurance pour tous. « Un enfant, une allocation », la mise en œuvre de ce principe a nécessité une adaptation des lois d'introduction cantonales. La Conférence s'est engagée en faveur de dispositions légales cantonales aussi semblables que possible.

Le ressort Allocations familiales s'est en outre occupé, au sein de la commission correspondante de l'OFAS, de l'adaptation des DAFam. Il a également préparé une proposition qui demandait que les agriculteurs exerçant simultanément une activité salariée en dehors de l'agriculture pendant 6 mois au plus puissent prétendre aux ALFA selon la LFA durant toute l'année. Cette demande avait pour but de régler plus facilement les concours de droit. Elle a été refusée par l'OFAS.

Le suivi des travaux pour le registre des allocations familiales a particulièrement occupé le domaine d'activité. Ce registre national est exploité depuis le 1^{er} janvier 2011 par la Confédération et les caisses d'allocations familiales. Le registre est stable et le nombre de conflits internes et externes est en diminution. Au vu de cette situation positive, il n'a pas été nécessaire de procéder à un "Change Management" au cours de l'année 2013. Toutefois, le ressort estime que des mises à jour ponctuelles du RAFam seront nécessaires en 2014.

Responsable du domaine: Pierre-Yves Schreyer

Technique

Le groupe de travail composé de membres des caisses de compensation cantonales et professionnelles a clôturé le projet de SCI à la fin 2013 sur la remise d'un document final. Ce document se concentre sur la structure du SCI, ses objectifs et la définition de l'environnement de contrôle. Les nouvelles directives de l'OFAS sur l'autorisation des autres tâches (DRAT) sont intégrées au document. Les caisses de compensation peuvent maintenant procéder à l'évaluation concrète des risques. Le projet sera définitivement validé par le groupe de contact au cours du 1^{er} semestre 2014, puis une présentation sera organisée au sein des différents groupes de caisses de compensation. L'implantation au sein des caisses se fera courant 2015 et toutes les caisses devraient ainsi disposer en 2016 d'un SCI répondant aux normes établies.

Le domaine d'activité s'est engagé pour que les données des comptes individuels (CI) ne soient plus livrées une fois par année fin octobre à la Centrale de compensation mais au moins une fois par mois, à partir de fin mars. Cette prestation des caisses vise à détecter plus tôt les cas d'indemnités de chômage perçues indûment.

L'OFAS a complètement remanié la circulaire sur l'obligation de garder le secret et sur la communication des données. Il a en outre émis une toute nouvelle directive sur la remise d'autres tâches aux caisses de compensation. L'office entend ainsi clarifier et renforcer sa surveillance sur les autres tâches confiées aux caisses de compensation. Il a en outre adapté certaines directives techniques (PED et XML). Le domaine d'activité Technique a offert son soutien aux caisses en vue d'une application harmonisée de ces nouvelles directives.

Les registres centraux sont indispensables à l'activité décentralisée des caisses de compensation cantonales. La Conférence a intérêt à ce que ces registres fonctionnent bien. Le domaine d'activité Technique s'est engagé dans ce sens. La qualité des différents registres (APG/AF/Webservice pour les demandes au registre des rentes) a été encore améliorée. Les travaux préliminaires pour le registre PC ont commencé. Il ne devrait pas être opérationnel avant le 1^{er} janvier 2016. La Conférence s'oppose à la création de registres à des fins purement statistiques.

Le versement des rentes en espèces, qui remonte à 1948, va être supprimé sur demande de la Poste: le nombre de mandats de paiements a considérablement diminué, tandis que les coûts ont massivement augmenté. Il ne sera bientôt plus possible de recevoir sa rente en espèces. Des essais pilote sont en cours dans les cantons du Tessin et de Fribourg, qui ont un nombre élevé de mandats de paiement.

Par décision de juin 2010, le Conseil fédéral a prescrit une authentification supplémentaire pour les utilisateurs externes qui se connectent au réseau de l'administration fédérale dès 2014. Les caisses de compensation n'ont eu connaissance de cette décision qu'en octobre 2013. Le ressort Technique a proposé son aide pour agir vite, dans le but d'éviter les incertitudes: au fur et à mesure du projet, les questions ouvertes ont été résolues et les coûts administratifs ont pu être réduits à un niveau supportable. Les collaborateurs des caisses de compensation se connecteront avec leur mot de passe, puis introduiront un chiffre généré par un token, pour accéder au réseau de la Confédération. Cette approche pragmatique contribue à la protection du réseau de la Confédération.

Responsables du domaine: Fabienne Goetzinger et Rolf Lindenmann